

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/383  
30 novembre 1948

ORIGINAL : FRENCH/  
ENGLISH

Dual distribution  
-----

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Australie, France : Amendement au Préambule (A/C.3/314/Rev.1<sup>er</sup>)

Remplacer le deuxième alinéa par les deux alinéas suivants :

"CONSIDERANT que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie outrageants pour la conscience de l'humanité ; et

CONSIDERANT que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme l'aspiration la plus élevée de l'homme du commun ;"

-----